

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le douze septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Olivier LE BRAS, Françoise RAOULT, Martine RECEVEUR, Ronan PRUD'HOMME, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Armelle CAROFF-BLOC'H, Marc MADEC, Josselin BOIREAU, Françoise GALLOU, Hervé DERRIEN, Patrick LE MERRER, Florence CHARLOU, Sophie GALLOUEDEC, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Jacques POULIQUEN, Hélène RUMEUR (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Marc MADEC), Monique KERMARC (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Marie-Aude LE BORGNE, Pierre-Antoine DEAL, Emilie MESSAGER, Thierry BOURGOIN, Jocelyne PROUFF (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Frédérique STEPHAN (pouvoir donné à Sébastien NORMAND), Nicolas LOZAC'H (pouvoir donné à Ronan PRUDHOMME), Yves ROLLAND, Erwan PIERRE (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Jean-Pierre MAZE, Mickaël DOSSAL (pouvoir donné à Olivier LE BRAS).

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 19 Votants : 27 Quorum : 18

Marylaure POULIQUEN a été élue secrétaire de séance.

- Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2019 par M. Ronan PRUD'HOMME, en tant que secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019 a été adopté à l'unanimité.

---

Arrivée en cours de séance de Mme Marie-Aude LE BORGNE.

---

### **OBJET : OPERATION TZCLD (TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE) – PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE, CODE CM190901**

Mme le Maire remercie les membres du comité local pour l'emploi, pour leur présence nombreuse dans la salle. Cette présence est le signe que l'ensemble du territoire prend conscience de l'action à mener dans le cadre du dispositif TZCLD (territoire zéro chômeur longue durée). Le CLE (comité local pour l'emploi) et l'association AVEC (Accompagner, Valoriser, Explorer, Comprendre) travaillent avec les partenaires du territoire : personnes politiques, représentants de l'Etat, entreprises, artisans, associations...

M. Josselin BOIREAU présente la démarche à l'assemblée dans le contexte économique actuel : à ce jour, on dénombre en France, 2,6 millions de personnes privées d'emploi dont 50 % au chômage depuis plus d'un an. Ainsi, le coût annuel du chômage est de 43 millions d'euros en France.

A partir de ces chiffres, l'association ATD Quart Monde a souhaité mener une action afin d'accompagner les personnes concernées sur le chemin du retour à l'emploi. Ainsi, le coût de la privation d'emploi, sous formes d'aides directes et de coûts indirects (fonctionnaires en charge des dossiers, diminution des soins...) a été évalué à un montant annuel de 18 500 € par personne privée d'emploi.

Le but du dispositif TZCLD est de percevoir ces sommes et de créer des EBE (établissements à but d'emploi) qui embaucheraient les personnes concernées, évaluées à environ 80 sur le territoire, en CDI, à temps choisi et rémunérées sur la base du SMIC, pour réaliser des activités non concurrentielles, de nouvelles activités, proposer des nouveaux services à la population, retraiter et recycler des déchets, etc...

La notion de temps choisi s'explique par le fait que certaines personnes ne peuvent pas travailler à temps complet en raison de problèmes de santé, de charges de famille.

M. BOIREAU expose brièvement le calendrier de l'opération :

\* Automne 2018 : rencontre avec AVEC qui recherchait un territoire qui souhaitait expérimenter le TZCLD. A ce jour, on dénombre 10 TZCLD en France dont celui de Pipriac en Ille et Vilaine. En début 2020, l'objectif est d'atteindre 100 nouveaux territoires.

\* Mars 2019 : lancement de l'opération, création du CLE et rencontres de plusieurs institutions et personnes afin de présenter le dispositif : actifs, retraités, associations, artisans, députés, sénateur, représentants de Morlaix Communauté, entreprises.

\* Juin 2019 : mise à disposition d'un local face à la mairie

\* 1<sup>er</sup> janvier 2020 : création de l'emploi de coordonnateur

\* Septembre 2020 : création de l'EBE et embauche des premiers salariés.

M. BOIREAU souligne également que la fondation ARKEA est prête à accompagner financièrement le dispositif et que des rencontres avec des entreprises vont se poursuivre, dans le but de trouver des fonds et un soutien économique.

La prochaine étape consiste à adresser à chaque foyer de la commune un courrier accompagné d'un questionnaire, qui présentera le projet, qui permettra aux habitants de lister leurs besoins, leurs attentes. Outre ce courrier, le CLE souhaite également rencontrer des habitants.

Mettant en avant son enthousiasme de porter ce projet, M. BOIREAU considère que ce dispositif doit permettre de remettre l'économie au service de l'Homme et estime que l'adoption de ce dispositif revêt autant d'importance pour le Conseil Municipal, que les votes structurants qu'ont été la décision de construire une nouvelle école et la fusion des deux communes avec la création de la commune nouvelle.

Suite à cet exposé, Mme le Maire souligne l'importance de la décision du Conseil Municipal pour ce projet qui va faire date et qui va bien au-delà du territoire zéro chômeur. « **C'est un projet du territoire, il doit générer un élan fort et de l'énergie sur le territoire en utilisant les compétences de chacun** ».

Mettant en avant la chance qu'a eu la commune de fusionner, Mme le Maire attend un geste fort dans l'engagement du Conseil Municipal et indique qu'elle sera fière si la commune est capable de s'engager sur ce projet à long terme.

Mme Marylaure POULIQUEN souligne que grâce à la démarche qui va être entreprise vers les foyers de la commune, c'est au territoire qu'il reviendra d'inventer son projet.

M. Stéphane LOZDOWSKI rappelle qu'il sera utile d'identifier les personnes qui iront à l'encontre des foyers, afin de rassurer notamment les personnes âgées. Des rencontres avec les clubs du 3<sup>ème</sup> âge seront également intéressantes.

Mme Françoise RAOULT souligne que les élus peuvent également être relais de l'information et propose que des questionnaires soient déposés dans les deux mairies.

Après ces présentations et ces échanges, la délibération est ainsi rédigée :

Mme le Maire rappelle qu'en vertu de la loi n° 2016-231 du 29 février 2016, et pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, une expérimentation visant à éradiquer le chômage de longue durée est mise en place : elle consiste à permettre à des demandeurs d'emploi de bénéficier de CDI dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour exercer des activités économiques pérennes, à forte valeur environnementale et sociale, et ne ressortant pas du domaine concurrentiel.

L'association AVEC (Accompagner, Valoriser, Explorer, Comprendre) est à l'origine de cette initiative.

Il convient aujourd'hui que la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER se positionne définitivement par un engagement formel à s'inscrire dans cette expérimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la résolution suivante :

La commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER affirme sa volonté d'être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Elle s'engage :

- A assurer la présidence du comité local de l'expérimentation ;
- A adhérer à l'association nationale TZCLD ;
- A signer la charte d'engagement TZCLD ;
- A favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation, notamment en contribuant, en tant que donneur d'ordre, à l'activité de la ou des entreprises locales conventionnées (Entreprises à but d'emploi, EBE) par le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée ;
- A contribuer à l'évaluation, chaque année, de l'ensemble des économies induites par l'expérimentation sur ses budgets.

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à établir avec l'association AVEC une convention d'utilisation des locaux situés Place de la mairie, à titre gratuit.

---

Arrivée en cours de séance de Mme Emilie MESSAGER.

---

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE TI AR BLEIZIG PAR BABILOU, CODE CM190902**

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, l'entreprise BABILOU présente le rapport d'activités 2018 du multi accueil « Ti Ar Bleizig ». Mme Gaëlle L'HERMITTE, directrice de Ti Ar Bleizig et Mme Alexandra POULAIN, coordinatrice de BABILOU présentent ce rapport.

Le groupe BABILOU, dont le siège social se trouve à COURBEVOIE (92), gère 8 crèches en Bretagne.

Le contrat de DSP du multi accueil « Ti Ar Bleizig » a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2014, pour une durée de six années, pour une ouverture de la structure au 1<sup>er</sup> septembre 2014. La structure accueille les enfants âgés de 11 semaines à 3-4 ans, à hauteur de 5 jours par semaine, de 7 h à 19 h. Il est fermé sur une période annuelle de quatre semaines (été et vacances de Noël).

Le multi accueil Ti Ar Bleizig dispose de 15 places en accueil collectif comprenant les places réservées aux habitants de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et aux salariés de l'entreprise ELM LE BLANC.

L'accueil des enfants se fait donc de façon régulière mais aussi occasionnelle ou d'urgence.

La mission éducative de BABILOU est axée sur l'importance de la petite enfance, sachant que 85 % du cerveau de l'enfant se développe entre 0 et 6 ans. Trois piliers permettent cet accompagnement de l'enfant : avoir confiance en soi, prendre sa place dans le monde, apprendre à chaque instant. Le projet éducatif et pédagogique est basé sur la bienveillance envers les enfants, les familles et au sein de l'équipe, souligne Mme L'HERMITTE.

Outre les activités liées à l'apprentissage de la langue bretonne, une démarche éco-responsable a été mise en place en 2018, dans le but de réduire les plastiques. Les partenariats sont maintenus : KLT, bénévoles de la commune, maison de retraite Ste Bernadette, bibliothèque municipale. Les familles ont attribué une note de 8,5/10, pour un taux de recommandation de 94 %.

Le taux de fréquentation de 2018, en accueil collectif est de 75,5 % sur 232 jours d'ouverture. 52 enfants de 36 familles ont été accueillis au sein du multi-accueil. Le taux d'occupation est en légère baisse par rapport à 2017 (76,7 %). Le taux d'assiduité est de 105,95 % (rapport entre taux de facturation et taux d'occupation). Une progression de l'accueil occasionnel est à noter, en raison de parents en congé parental, de familles travaillant à temps partiel, d'accueil d'urgence.

BABILOU favorise les circuits courts et les produits locaux, pour les repas.

Le tarif horaire moyen de la crèche est de 1,27 €, et les familles bénéficiant d'un tarif horaire inférieur à 1 € représentent 27 % des familles utilisatrices du service, pourcentage en augmentation.

Mme le Maire souligne que le multi-accueil joue son rôle social dans la mesure où il est ouvert à tout public même aux familles qui ont des moyens financiers relativement faibles, actant ainsi le rôle et la définition d'une crèche municipale.

Mme Emilie MESSAGER souligne la nécessité d'un partenariat avec les écoles, y compris les écoles privées, en vue de la scolarisation des enfants et du choix des familles ensuite.

Ce rapport est consultable en mairie. **Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.**

---

**OBJET : ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE, CODE CM190903**

Mme le Maire indique que les collectivités territoriales et établissements publics collectent de nombreuses données à caractère personnel : liste électorale, état civil, fichier des aides sociales, dossiers des agents, fichiers restauration scolaire... **Chaque Maire est responsable des données collectées.**

Elle rappelle ainsi à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Mme le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de Gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Elle précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les services proposés par le CDG29 sont les suivants :

- réunion(s) de sensibilisation auprès des élus et agents,
- inventaire des traitements de données à caractère personnel,
- analyse des points de non-conformité,
- plan d'actions : définition d'une politique de protection des données et priorisation des actions,
- mise en œuvre du plan d'actions : organisation des process internes au niveau humain, organisationnel et technique,
- mise en place d'un registre des traitements et documentation de la conformité,
- information et conseil des responsables de traitement en amont des projets : protection dès la conception et garantie par défaut du plus haut niveau possible de protection des données,
- gestion du risque : conseil sur la réalisation d'une étude d'impact et vérification de son exécution,
- coopération avec l'autorité de contrôle : la CNIL.

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe. Le coût annuel est de 2150 € par an sur trois années. M. Stéphane LOZDOWSKI indique que la commission a émis un avis favorable à cette adhésion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).**
- **APPROUVE la désignation du Centre de Gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,**
- **APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29, jointe en annexe,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE MORLAIX COMMUNAUTE (INTEGRATION DES ACTIONS HORS GEMAPI ET DISPOSITIONS DIVERSES),** CODE CM190904

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 19 décembre 2016 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la modification des statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017086-0011 du 27 mars 2017 modifiant les statuts de Morlaix Communauté,

Mme le maire informe l'assemblée que par délibération n° D19-158 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté.

1/ La principale modification concerne l'intégration au titre des compétences facultatives la gestion du grand cycle de l'eau par les actions suivantes dites hors GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) :

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols au titre de l'item 4° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

- Lutte contre la pollution des eaux superficielles, souterraines et littorales au titre de l'item 6° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement,

- Mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau au titre de l'item 11° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement,

- Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau au titre de l'item 12° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

2/ Par cette même délibération, le Conseil Communautaire a par ailleurs approuvé des adaptations aux statuts telles que détaillées dans le document annexe et a articulé la présentation selon l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des Conseils Municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du Préfet du Finistère.

M. Patrick LE MERRER interroge sur un point lié à la suppression de la compétence de Morlaix Communauté sur le projet territorial de santé. Mme le Maire mentionne qu'à la demande de l'ARS, le projet territorial de santé relève désormais de la compétence du Pays de Morlaix, regroupant les trois EPCI du territoire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts et après en avoir délibéré,**

**Décide d'approuver la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

---

**OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDEF (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE),** CODE CM190905

Lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées sont exposées dans une note de synthèse figurant en annexe : elles entendent préciser les statuts actuels en ce qui concerne l'adhésion des EPCI à fiscalité propre à une ou plusieurs compétences optionnelles proposées par le SDEF.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.**

---

**OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ (RODP) ET DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC GAZ (ROPDP), CODE CM190906**

Mme le Maire expose que conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) : le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.
- La Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) : le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF. Le calcul de la redevance ROPDP est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2017.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

- que la redevance due au titre de 2019 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Le montant de la RODP est de 668 € et le montant de la ROPDP est de 6 €, soit un montant global de 674 € en 2019 (pour un montant de 745 € en 2018).

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**ADOpte, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public gaz (RODP) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz (ROPDP).**

---

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CABINET DENTAIRE, CODE CM190907**

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire, dans une bâtisse située Place de la Mairie.

Pour la consultation, le marché a été lancé sous la forme adaptée en application de l'article R 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés,

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le marché suivant et de l'autoriser ainsi à signer ce marché :

<i>Titulaire</i>	<i>LOT UNIQUE</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Entreprise SAS S.M.B. AGENCEMENT - BREST</i>	<i>Travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire</i>	<i>105 251,64 €</i>

Le montant de l'offre représente une somme de 105 251,64 € HT pour une estimation d'environ 100 000 € HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte l'attribution proposée**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi le marché public.**

Mme le Maire précise que les travaux vont démarrer début octobre.

---

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE PENN AR PARK, CODE CM190908**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour de Penn Ar Park (rues des Genêts et de Lividic), le Conseil Municipal considère qu'il est nécessaire d'avoir une maîtrise d'œuvre globale pour le projet afin notamment de réfléchir aux besoins de la population et aussi permettre à la commune de cibler un phasage des travaux, pour définir une meilleure orientation budgétaire du projet. M. Sébastien NORMAND souligne que la commission pourra ensuite définir ses choix en fonction de l'étude de maîtrise d'œuvre, des besoins des riverains et des estimations financières.

Mme le Maire ajoute que simultanément à cette réflexion sur l'aménagement de surfaces, une demande a été formalisée auprès du SDEF pour une étude concernant l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public. Par ailleurs, elle informe l'assemblée de l'obtention d'une subvention de 130 000 € au titre de la DSIL, suite au dossier validé par le Conseil Municipal, en mai dernier. A ce jour, le dossier déposé au titre des amendes de police pour ce secteur est toujours à l'étude.

M. Josselin BOIREAU constate la grande largeur de certaines rues permettant ainsi la création de pistes cyclables lors d'aménagements futurs. Mme le Maire signale également qu'une réflexion sera à prévoir, à l'avenir, pour des aménagements de la rue de Paris où les habitudes des habitants ont évolué avec plus de véhicules en stationnement, notamment sur le trottoir.

Lors d'aménagements, outre l'enfouissement des réseaux, la commission devra systématiquement réfléchir à des cheminements doux, conclut-elle.

En raison du montant de cette prestation et conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, la collectivité a sollicité une offre émanant de l'entreprise ING Concept de LANDIVISIAU.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le marché suivant et de l'autoriser ainsi à signer ce marché :

<i>Titulaire</i>	<i>LOT UNIQUE</i>	<i>Montant HT</i>
<i>ING CONCEPT - LANDIVISIAU</i>	<i>Maîtrise d'œuvre – Travaux d'aménagement des rues des Genêts et de Lividic (carrefour de Penn Ar Park)</i>	<i>13 500,00 €</i>

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte l'attribution proposée**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi le marché public.**

Mme le Maire précise que la commission va poursuivre son travail de réflexion, en lien avec les riverains qui seront consultés.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS, DANS LE CADRE DE L'ILLUMINATION DU CALVAIRE, CODE CM190909A**

Mme Marylaure POULIQUEN dresse un bilan de l'illumination du calvaire qui s'est déroulée sur trois jours : les 8, 9 et 10 août 2019. En dépit d'une météo capricieuse les 8 et 9 août, près de 500 personnes ont pris part aux concerts et à l'illumination du calvaire. Ainsi, lors du concert de Clarisse LAVANANT, le 8 août, l'église était pleine et les spectateurs enchantés du concert. Le samedi 9 août, le concert d'EDF précédant l'illumination, a attiré une foule d'environ 1000 spectateurs, sous le soleil.

Mme POULIQUEN remercie la commission culture et les 14 conseillers municipaux présents, ainsi que les 80 bénévoles des associations sans qui le déroulement de ces manifestations n'aurait pas été possible. Un remerciement particulier est adressé aux jeunes de l'association en cours de création « Street Workout » qui ont été présents les jours de la manifestation, de 17 h jusqu'à la fin des soirées.

Elle met également en avant l'accompagnement des commerçants qui ont répondu présents, garants également de réussite de la manifestation.

Mme le Maire adresse, avec insistance, des remerciements particuliers à Mme Marylaure POULIQUEN et sa commission qui ont fourni un travail et un investissement conséquents, et qui ont su mobiliser autour de cette manifestation culturelle mettant en avant le patrimoine de la commune et créant une animation estivale sur la commune, avec le concours des habitants.

Dans le cadre du partenariat des associations pour accompagner la collectivité dans l'organisation des manifestations liées à l'illumination du calvaire, Mme le Maire propose de verser des subventions exceptionnelles aux associations, selon la répartition suivante :

Amicale des Retraités	290,00 €	
Amis de Sainte Brigitte	130,00 €	
St-Thé Cyclo-VTT	70,00 €	
Amicale laïque Ecole FM Luzel	90,00 €	
Aide aux devoirs	90,00 €	
Etoile Sportive St Thégonnec	190,00 € + 46,00 € (au titre des gobelets)	
Gym adulte	70,00 €	
Comité de jumelage	210,00 €	C. Engel Gautier ne prend pas part au vote
Le jardin de Penfao	110,00 €	
St-Thé patrimoine vivant	170,00 €	
Les trotteurs de la Penzé	190,00 €	H. Derrien et S. Gallouedec ne prennent pas part au vote
Danserien Sant Tegoneg	170,00 €	
Street workout	170,00 €	
Les amis de la Pologne	150,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 146,00 €</b>	

Les crédits relatifs aux subventions versées aux associations figurent au BP 2019, au c/6574.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ces propositions.**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION, CODE CM190909B**

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention à une association :

Les Trotteurs de la PENZE	500,00 €
	<b>500,00 €</b>

En effet, lors du pardon de Saint-Thégonnec, qui s'est tenu en septembre, l'association des Trotteurs de la Penzé a offert une animation aux enfants de la commune, en leur offrant des tickets d'entrée pour les manèges de la fête foraine.

La commune souhaite soutenir cette action par l'attribution d'une subvention couvrant une partie des frais, soit un montant de 500 €. M. LOZDOWSKI indique que 90 enfants ont participé aux animations du pardon, le matin.

Les conseillers municipaux, membres du bureau de l'association, ne prennent pas part au vote (M. Hervé DERRIEN et Mme Sophie GALLOUEDEC).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette proposition.**

---

**OBJET : ADOPTION D'UNE MOTION CONCERNANT LES DEGATS OCCASIONNES PAR L'ESPECE PROTEGEE CHOUCAS DE TOURS, CODE CM190910**

Mme le Maire propose à l'assemblée d'adopter une motion concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas de Tours et donne lecture de la proposition de motion.

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère. Sans prédateur, ces oiseaux protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité économique des exploitations agricoles.

De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants.

Dans certains secteurs, une dérogation préfectorale permet la mise en place de prélèvements strictement encadrés d'oiseaux. Face à la prolifération de l'espèce, cette opération s'avère inefficace. Confrontés à cette calamité, les agriculteurs s'équipent d'effaroucheurs. Cet investissement coûteux ne s'avère pas être une solution durable. De plus, ces systèmes représentent une source de conflit de voisinage et connaissent de nombreuses dégradations.

Suite à cet exposé, un large débat s'est instauré au sein de l'assemblée. M. Hervé DERRIEN souhaite que le droit de chasse soit instauré durant un délai de deux ans, soulignant l'urgence face aux dégâts que subissent les agriculteurs. Cette motion, comprenant le droit de chasse, serait un geste pour l'agriculture, estime M. DERRIEN.

M. Josselin BOIREAU, regrettant l'absence de débat en commission, souligne les dégâts occasionnés par les choucas aux cultures mais fait remarquer que ce sont les pratiques agricoles qui favorisent le développement des choucas. En 2010, on dénombrait 15 000 couples dans le Finistère et en 2019, ils sont au nombre de 30 à 40 000. Selon lui, l'idée de l'abattage n'est pas une solution, et privilégie le résultat de l'étude à mener, afin de permettre la chasse de ces oiseaux.

Mme le Maire fait référence au problème de la prolifération des goélands à Brest. Ceux-ci avaient, en effet, dans la ville, un garde-manger à ciel ouvert et la solution pour réduire leurs nombres a été de stériliser les œufs, plutôt que de les tuer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour cette rédaction et une voix pour une autre rédaction de la motion comprenant la notion de chassable,**

- **DEMANDE** qu'une étude de la population de Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les meilleurs délais.
- **DEMANDE** que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

---

## **11 – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture :

- Date de la commission : 3 octobre.

#### Commission action sociale, CCAS et logement

- 6 octobre : repas des anciens à la salle des fêtes de Saint-Thégonnec.
- Démarrage des ateliers informatiques dans le cadre du dispositif Vas Y.
- Automnales : du 1<sup>er</sup> au 3 novembre
- 2 novembre : boum sur le thème Halloween organisée à la salle du Quinquis.

#### Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Fin septembre : réunion de la commission afin de prévoir les aménagements du carrefour de Penn Ar Park (rues des genêts, Lividic...)

#### Commission enfance, jeunesse:

- Aire de jeux de Penn Ar Park : jeux livrés, terrassements faits.
  - DSP Ti Ar Bleizig : trois candidats ont adressé une offre. Audition de ces candidats le 16 octobre.
- Mme ZANEGUY donne les chiffres des effectifs des écoles à la rentrée de septembre, représentant 517 enfants de moins de 15 ans, scolarisés sur la commune rendant celle-ci jeune et dynamique :
- \* Ecole François-Marie Luzel : 216 enfants dont 134 dans le nouveau bâtiment
  - \* Ecole Ste Jeanne d'Arc : 13 enfants
  - \* Ecole du Sacré Cœur : 121 enfants
  - \* Collège Ste Marie : 167 enfants

#### Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle

- Point sur dossiers commerce, salle d'expo et cabinet dentaire

#### Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication :

- Bilan des animations de l'été : Fêtes des fontaines plus fréquentée qu'en 2018 (100 personnes dans une ambiance conviviale soulignant la qualité des spectacles de rues) ; concerts dans le cadre des enclos en musique ayant attiré un public plus nombreux que les années précédentes ; très bonne fréquentation soulignée par les guides de la SPREV.
- Forte augmentation de la fréquentation à l'office du tourisme : 2000 demandes contre 1 300 en 2018, objets des demandes : enclos paroissiaux, balades pédestres, château du taureau, île de Batz. Les visiteurs étrangers sont essentiellement des allemands et des italiens, diminution des visiteurs anglais.
- Très bonne appréciation de l'aire de camping-car, plébiscitée par les campingcaristes.
- Brève présentation des spectacles d'ici la fin de l'année : Charrette aux Merveilles, Les Glochos.
- Programmation culturelle 2020 : étude en cours.
- Prochainement, travail de préparation du bulletin de fin d'année.

#### Commission développement durable, environnement, petit patrimoine bâti et naturel:

- Chantier des jeunes européens : travaux faits à la chapelle Ste Brigitte et sur le site du Lit d'eau. Equipe active en relations sur la commune.
- Journée éco-citoyenne : après un démarrage timide le matin, après-midi plus fréquentée avec atelier de taille des pommiers, démonstration d'un pressoir à pommes : les intervenants étaient passionnés et ont su captiver leur auditoire.
- Visite de cimetières à prévoir : Roscoff, Pleyber-Christ, Gouesnou, Plounéour-Ménez.
- Pour info, Mme le Maire indique que les places de parking se trouvant près du cimetière seront réaménagées, par la pose de dalles enherbées.

#### Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Forum des associations de 10 h à 12 h : formule qui fonctionne bien ayant attiré un flux continu de personnes avec des nouvelles adhésions auprès des 35 associations présentes. Tous les stands ont été visités. La formule initiale de 2 h de forum correspond aux besoins, formule que beaucoup de communes utilisent également.
- Bon déroulement du pardon : les jeux du samedi matin ont rassemblé environ 90 enfants. Petit souci : le manège pour enfants n'est pas venu et n'a pas informé la commune.
- Bonne rentrée au restaurant scolaire : 260 élèves déjeunent en moyenne représentant 83 enfants en maternelle et 177 en primaire. Une moyenne de 115-120 repas est fournie au collège, la fourniture de ces repas étant assurée par la commune.

- Courant octobre : présentation en commission de l'étude de faisabilité de la cuisine centrale.
- Poursuite du travail sur le RIFSEEP
- Diminution du nombre d'incivilités en raison des interventions des gendarmes en début d'été. Quelques faits ont été constatés : présence de cinq jeunes de 14 à 10 ans dans les tribunes dimanche matin, ayant allumé un feu.
- Petit problème au restaurant scolaire : un enfant s'est échappé durant un court laps de temps puis est revenu. Le protocole a été suivi : information des parents, de l'école, de la commune et de la gendarmerie.

#### Travaux d'aménagement de la salle d'exposition

- Relevés établis par le cabinet de maîtrise d'œuvre CALC
- Permis de construire accordé mi-septembre
- Lancement des travaux pour une livraison du chantier à la mi-décembre.

#### Travaux d'aménagement du commerce

- Relevés établis par le cabinet de maîtrise d'œuvre CALC
- Rencontre avec la commune, le maître d'œuvre et le porteur de projet
- Calendrier suivi avec pour objectif de tenir les délais.

---

## **12 – QUESTIONS DIVERSES :**

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

- Vente Philippe LE SCANF – Bien situé 7, Cité Bel Air
- Vente Consorts LE BEC – Bien situé 11, rue des Genêts
- Vente Yann BEAUPERE – Bien situé « Koad Ar C'hastel »
- Vente Vincent BABE – Bien situé 33, avenue de Bel Air
- Vente Paulette MEVEL – Bien situé 3, rue de Paris

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Pour information : Modification de la date du CM : 24 octobre au lieu du 7 Novembre. CM du 13 décembre maintenu à 18 h.
- Dates des réunions du conseil municipal en 2020 : 16 janvier à 20 h, 28 février à 18 h.
- Pour information : Levée du pylône pour l'antenne relais téléphonique de LEST fin octobre. Antenne opérationnelle courant février 2020.
- Rapports d'activité annuels de 2018 du SDIS 29 et du CAUE à la disposition des membres du CM
- Pour information : Présence à la MSAP tous les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h d'un médiateur social qui réalise un accompagnement personnalisé dans les démarches en ligne, qui oriente les personnes en fonction de leurs besoins et qui répond aux questions sur les services publics.
- Pour information : données 2018 relatives à la qualité comptable (suivi de l'indice de qualité des comptes locaux). Mme le Maire remercie l'équipe administrative pour la note de 18/20 obtenue, qualifiée d'excellente par les services de la direction des finances publiques. Ces résultats contribuent à une bonne gestion financière des dossiers, permettant ainsi à la commune un bon fonctionnement et une poursuite de ses investissements.
- Pour information : remerciements du secours catholique pour la subvention versée (600 €).
- Dans le cadre de la journée du patrimoine, des visites sont prévues : enclos paroissial, château de Penhoat et motte féodale à Loc-Eguiner.

**DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Sono portative pour les associations	<b>AUDIOLITE - GUIPAVAS</b>	2 078 € HT
Sol pour aire de jeux (copeaux)	<b>VERT NATURE - MELGVEN</b>	4 704 € HT
Clôture pour aire de jeux	<b>PROLIANS - MORLAIX</b>	2 796,42 € HT

**INTERVENTION DIVERSE**

- Mme Sophie GALLOUEDEC fait remarquer le mauvais état de la maison LE ROY avec les risques inhérent à l'état de délabrement de la maison. Mme le Maire a également constaté l'état de cette maison et a rencontré une personne de la famille qui est soucieuse de ce problème mais qui met en avant des difficultés de gestion du bien, en raison notamment du décès de certains héritiers et également de la mise sous tutelle d'autres héritiers. Elle va reprendre contact avec cette même personne, indique t-elle.  
Le Conseil Municipal souligne qu'hélas, certaines maisons sont dans le même état de délabrement, sur la commune.

**Clôture de la séance à 23 h 15.**

Affiché le 25 septembre 2019.

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	